

Enseignement supérieur & Recherche

En 2016-2017, selon les prévisions effectuées à partir des résultats définitifs au baccalauréat, des choix d'orientation observés les années précédentes et des premières informations disponibles sur l'année en cours, les inscriptions augmenteraient de 2,3% dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, y compris doubles inscriptions des étudiants de CPGE à l'université. Le nombre d'étudiants, établi après neutralisation de ce phénomène, progresserait de 1,9%. Ceci correspond respectivement à environ 58 000 ou 48 000 inscriptions d'étudiants supplémentaires en un an. A l'horizon 2025, le nombre de bacheliers augmenterait significativement par rapport à 2015, principalement sous l'effet du dynamisme démographique. Si les tendances en termes d'orientation, de poursuite d'études et de démographie se prolongeaient, l'enseignement supérieur pourrait rassembler 2,9 millions d'étudiants en 2025, soit environ 350 000 étudiants de plus qu'en 2015.

Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2016 à 2025

Plus de 58 000 inscriptions dans l'enseignement supérieur supplémentaires en un an

En France métropolitaine et dans les DOM (hors Mayotte), avec 2 551 113 inscriptions étudiantes recensées à la rentrée 2015, les effectifs de l'enseignement supérieur étaient en hausse de 3,2%, et de 2,5% hors doubles inscriptions en licence et en CPGE (noté par la suite « hCPGE ») (*tableau 1 et encadré 4*). En prolongeant les tendances les plus récentes, et en intégrant les premières informations déjà disponibles sur les effectifs inscrits dans certaines filières à la rentrée 2016 (*voir méthodologie*), le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur devrait être en hausse d'environ 58 000¹ en 2016-2017 par rapport à l'année précédente (+2,3%). Hors doubles inscriptions, cette hausse est ramenée +1,9%, soit 48 000 étudiants supplémentaires par rapport à l'an passé. Le nombre d'inscriptions augmenterait dans toutes les filières de l'enseignement supérieur.

L'accroissement serait de 0,1% dans les instituts universitaires de technologie (IUT), de 2,6% (hCPGE) dans les universités et établissements assimilés², hors IUT, de 0,7% dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), de 0,1% dans les sections de techniciens supérieurs (STS), de 2,7% dans les formations d'ingénieurs non universitaires et de 1,4% dans les autres formations.

Plus de bacheliers à la session 2016

D'après les résultats définitifs du baccalauréat 2016, 715 210 candidats se sont présentés au baccalauréat en France métropolitaine et dans les DOM lors de la session 2016 et 633 500 ont été reçus. Le nombre de candidats présents aux épreuves est en hausse sensible (+11 300) par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est pour l'essentiel imputable à la hausse importante des candidats présents au bac général (+11 100, soit +3,2% par rapport à 2015), et dans une moindre mesure à la hausse de l'effectif des candidats présentant les épreuves des séries technologiques (+1 500), tandis que le nombre de candidats des séries professionnelles continue de baisser en 2016 (-1 300). Le taux de réussite global au baccalauréat atteint 88,6%, de 0,7 point supérieur à celui de la session 2015. Plus de candidats se traduit donc par plus de lauréats en 2016. La situation est cependant très contrastée selon les séries.

Comme l'an dernier, l'effectif des candidats admis au bac général progresse sensiblement à la session 2016 (+3,2%). Le taux de réussite est quasi-stable en 2016 (-0,02 point), notamment pour les séries ES

1. Toutes les données estimées ou provisoires sont indiquées avec un arrondi à la centaine en 2016, et au millier après 2016.
2. On désignera par la suite le champ des universités et établissements assimilés par le terme général d'universités.

TABLEAU 1 - Effectifs de l'enseignement supérieur : constats et projections (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Constat						Projections (scénario tendanciel avec prise en compte des résultats définitifs du bac 2016)									
	y compris doubles inscriptions			hors doubles inscriptions			y compris doubles inscriptions			hors doubles inscriptions			tendanciel avec doublons stables			
	2014	2015	Evol. 2015/2014 en %	2014	2015	Evol. 2015/2014 en %	2016	Evol. 2016/2015		2016	Evol. 2016/2015		2020	2025	Evol. 2025/2015	
								Effectif	%		Effectif	%			Effectif	%
Universités et établissements assimilés hors IUT (1)	1 454 678	1 517 912	4,3	1 432 941	1 476 910	3,1	1 566 300	48 388	3,2	1 514 700	37 813	2,6	1 713 000	1 756 000	238 088	15,7
Cursus Licence (L)	815 233	859 078	5,4	793 499	818 076	2,9	898 200	39 122	4,6	846 600	28 547	3,3	1 000 000	1 013 000	153 922	17,9
Cursus Master (M)	576 842	596 910	3,5	576 839	596 910	3,4	606 900	9 990	1,7	606 900	9 990	1,7	653 000	680 000	83 090	13,9
Cursus Doctorat (D)	62 602	61 924	-1,1	62 602	61 924	-1,1	61 200	-724	-1,2	61 200	-724	-1,2	60 000	63 000	1 076	1,7
IUT (2)	117 396	117 384	0,0	117 396	117 384	0,0	117 500	116	0,1	117 500	116	0,1	129 000	130 000	12 616	10,7
IUT secondaire	48 526	48 837	0,6	48 526	48 837	0,6	49 400	563	1,2	49 400	563	1,2	54 000	54 000	5 163	10,6
IUT tertiaire	68 870	68 547	-0,5	68 870	68 547	-0,5	68 100	-447	-0,7	68 100	-447	-0,7	75 000	76 000	7 453	10,9
CPGE (3)	84 776	86 674	2,2	84 776	86 674	2,2	87 300	626	0,7	87 300	626	0,7	93 000	95 000	8 326	9,6
STS et autres formations (4)	265 333	265 991	0,2	265 333	265 991	0,2	266 200	209	0,1	266 200	209	0,1	283 000	284 000	18 009	6,8
STS production	85 747	87 058	1,5	85 747	87 058	1,5	87 500	442	0,5	87 500	442	0,5	93 000	94 000	6 942	8,0
STS service	179 586	178 933	-0,4	179 586	178 933	-0,4	178 700	-233	-0,1	178 700	-233	-0,1	190 000	190 000	11 067	6,2
Ensemble des quatre principales filières (5)	1 922 183	1 987 961	3,4	1 900 446	1 946 959	2,4	2 037 300	49 339	2,5	1 985 700	38 764	2,0	2 218 000	2 265 000	277 039	13,9
Ingénieurs (hors universitaires)	106 464	109 863	3,2	106 464	109 863	3,2	112 800	2 937	2,7	112 800	2 937	2,7	120 000	132 000	22 137	20,1
Autres formations (6)	442 529	453 289	2,4	442 529	453 289	2,4	459 500	6 211	1,4	459 500	6 211	1,4	484 000	515 000	61 711	13,6
Ensemble de l'enseignement supérieur (7)	2 471 176	2 551 113	3,2	2 449 439	2 510 111	2,5	2 609 600	58 487	2,3	2 558 000	47 913	1,9	2 822 000	2 912 000	360 887	14,1
<i>Doubles inscriptions</i>				<i>21 700</i>	<i>41 000</i>					<i>51 600</i>						

1. Les établissements assimilés sont les 2 INP, les 3 UT et les grands établissements suivants : Observatoire, Inalco, IEP Paris, Paris-Dauphine, institut de physique du Globe de Paris.

2. Y compris formations post-DUT en 1 an (1179 étudiants en 2015).

3. Y compris les CPGE dépendant du ministère de l'agriculture et les CPES (759 en 2015).

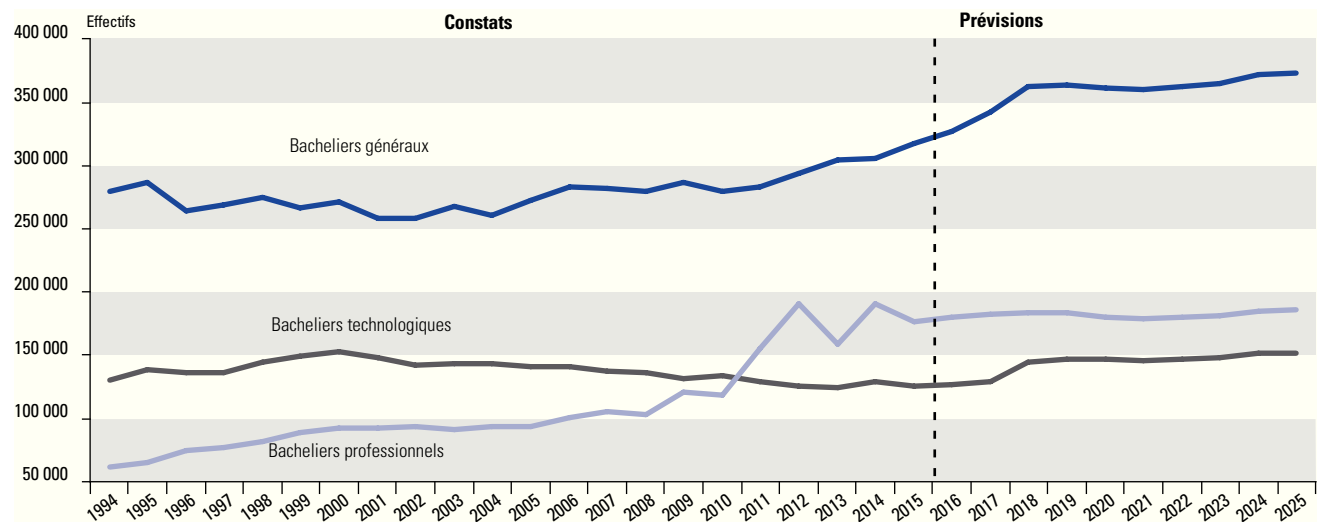
4. Les autres formations sont les DSCG et DCG (8974 étudiants en 2015), les DNTS (8 étudiants en 2015), DSAA (1470 étudiants en 2015) et les formations complémentaires (243 étudiants en 2015).

5. Universités et établissements assimilés, IUT, STS et CPGE.

6. Ecoles de commerce, d'art, d'architecture, de notariat, facultés privées, écoles paramédicales et sociales...

7. Sans double compte des formations universitaires d'ingénieurs.

Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES.



Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES pour 2016 à 2025, MEN pour la période 1994 à 2016, 2016 résultats provisoires du baccalauréat.

(-0,1 point) et L (-0,2 point), tandis qu'il s'accroît en série S (+0,6 point). Ce taux de réussite plus élevé se conjugue à une hausse du nombre de candidats pour expliquer in fine la forte augmentation du nombre de bacheliers généraux en 2016, tendance qui se poursuit depuis l'année 2014.

Le taux de réussite des séries technologiques est identique à celui de l'an passé (90,7%) : la hausse du nombre de reçus est donc totalement imputable à celle des candidats.

Même si le nombre de candidats passant le bac professionnel est toujours en baisse, le nombre de reçus est en hausse en 2016 de +1,8% (graphique 1). Deux facteurs peuvent expliquer ces divergences. En premier lieu, la réforme du baccalauréat professionnel, installée en 2009 et mise en place progressivement, se traduit par des fluctuations importantes du nombre de candidats. Le cursus des bacheliers professionnels repose aujourd'hui sur le nouveau dispositif, avec trois ans d'études de la seconde à la terminale professionnelle. En second lieu, les élèves inscrits au bac professionnel réussissent mieux que les années précédentes, le taux de réussite a progressé de près de 2 points entre 2015 et 2016.

Le taux de poursuite des bacheliers généraux et technologiques en hausse dans les universités hors IUT, en baisse en IUT et en STS

En 2015, la propension des nouveaux bacheliers généraux et technologiques

à s'inscrire dans l'une des quatre principales filières du supérieur (université, IUT, CPGE ou STS) s'élevait à 79,7% «hCPGE» (+0,7 point) (tableau 2).

Le taux de poursuite des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) a atteint 61,5% à la rentrée 2015, soit +5,1 points par rapport à la rentrée 2014, dont +3,9 points dus à l'accroissement des doubles inscriptions et +1,2 point hors cet effet. Après une période de baisse tendancielle jusqu'en 2012, la remontée récente de la poursuite d'étude à l'université pourrait être le signe d'un regain d'attractivité des formations qu'elle propose, mais pourrait aussi résulter pour partie du report vers l'université de bacheliers n'ayant pu obtenir de places en IUT ou STS en raison de la mise en place de l'affectation prioritaire (encadré 1). Cette hypothèse est cohérente avec l'observation des poursuites d'études dans les autres filières. Ainsi, depuis 2012, on enregistre une baisse des taux de poursuite des bacheliers généraux en IUT (de 10,6% en 2012 à 9,8% en 2015) ainsi qu'en STS (de 7,5% à 6,8%).

Le taux de poursuite des bacheliers généraux à l'université devrait légèrement progresser dans les prochaines années. En 2016, le taux de poursuite des bacheliers généraux à l'université s'établirait à 63,5% (+2 points), la croissance étant liée à la montée en charge des doubles inscriptions. Hors cet effet, il serait quasi stable (+0,4 point). Sur l'ensemble de la période de projection, des hypothèses prudentes ont été retenues, se tradui-

sant par une très faible évolution pour l'ensemble des disciplines.

Le taux de poursuite des bacheliers technologiques dans les quatre principales filières a reculé entre 2010 et 2013 du fait d'un repli des entrées dans la filière STS au profit des bacheliers professionnels, puis a connu un regain entre 2013 et 2015 en STS comme à l'université. Le taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS qui avait nettement diminué depuis 2010, a de nouveau progressé en 2014 et 2015 (+1,2 point et +0,7 point). Cette filière reste encore choisie par plus d'un bachelier technologique sur deux poursuivant en études supérieures.

Dans la filière IUT, le taux de poursuite des bacheliers technologiques était en hausse de 0,1 point et s'établissait à 11,5%. Une hausse de 1,4 point avait déjà eu lieu en 2013, après des années de stagnation autour de 10%. Cette évolution, qui reste modérée, est probablement la conséquence des mesures d'affectation prioritaire. Parallèlement, la part des nouveaux bacheliers technologiques en IUT parmi l'ensemble des nouveaux bacheliers de cette filière a baissé de 0,3 point en 2015 pour s'établir à 31,1% en 2015. Les prévisions relatives à 2016 intègrent de nouveau une légère hausse du taux de poursuite des bacheliers technologiques en IUT qui s'établirait à 11,7%. En raison de la diminution des effectifs de bacheliers des séries technologiques en 2016, la part des nouveaux bacheliers technologiques en IUT n'augmenterait que de 0,2 point (31,3%).

TABLEAU 2 - Taux de poursuite des bacheliers dans les principales filières de l'enseignement supérieur (1) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Constat					Projections (scénario tendanciel)			
	2010 (2)	2014 (2)	2015 (2)	2014 (hCPGE)	2015 (hCPGE)	2016	2016 (hCPGE)	2020	2025
Bacheliers généraux dans les quatre principales filières	87,7	86,8	90,7	82,8	82,9	90,9	81,5	89,9	88,9
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	56,0	56,4	61,5	52,4	53,7	63,5	54,1	63,2	63,0
- Droit	9,8	8,9	9,2	8,7	9,0	8,8	8,6	8,8	8,7
- Sc.économiques, AES	5,4	5,8	6,4	5,0	5,3	7,2	5,7	7,3	7,3
- Lettres, Sc. humaines	17,9	17,6	18,3	16,2	16,5	18,8	16,9	18,9	18,9
- Sciences et STAPS	11,7	13,1	16,8	11,4	12,0	18,3	12,3	18,0	18,0
- Santé	11,2	11,2	10,8	11,2	10,8	10,5	10,5	10,2	10,1
IUT	10,7	10,1	9,8	10,1	9,7	9,7	9,7	9,6	9,6
STS	7,7	7,2	6,8	7,2	6,8	5,8	5,8	5,4	5,0
CPGE	13,2	13,1	12,7	13,1	12,7	11,9	11,9	11,6	11,4
Bacheliers technologiques dans les quatre principales filières	71,6	70,0	72,4	69,8	71,6	70,8	69,8	70,7	70,5
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	18,8	20,6	21,9	20,5	21,1	21,7	20,7	21,5	21,3
- Droit	2,8	2,9	3,0	2,9	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9
- Sc.économiques, AES	3,2	3,4	3,4	3,3	3,1	3,5	3,1	3,5	3,5
- Lettres, Sc. humaines	7,7	7,6	8,0	7,6	7,9	8,1	8,1	8,1	8,1
- Sciences et STAPS	4,2	5,6	6,4	5,5	6,0	6,2	5,6	6,1	5,9
- Santé	0,9	1,2	1,1	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0	1,0
IUT	9,9	11,4	11,5	11,4	11,5	11,7	11,7	12,1	12,4
STS	41,5	36,2	36,9	36,2	36,9	35,5	35,5	34,9	34,3
CPGE	1,5	1,8	2,0	1,8	2,0	1,9	1,9	2,1	2,4
Bacheliers généré. + techno. dans les quatre principales filières	82,5	81,8	85,5	79,0	79,7	85,3	78,2	84,4	83,5
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	44,0	45,8	50,3	42,9	44,5	51,8	44,8	51,2	50,9
- Droit	7,6	7,1	7,4	7,0	7,3	7,2	7,0	7,1	7,0
- Sc.économiques, AES	4,7	5,0	5,6	4,5	4,7	6,2	5,0	6,2	6,2
- Lettres, Sc. humaines	14,6	14,6	15,4	13,6	14,1	15,8	14,4	15,8	15,8
- Sciences et STAPS	9,3	10,8	13,8	9,6	10,3	14,9	10,5	14,5	14,5
- Santé	7,9	8,2	8,1	8,2	8,1	7,8	7,8	7,5	7,4
IUT	10,4	10,5	10,2	10,5	10,2	10,3	10,2	10,4	10,4
STS	18,6	15,8	15,3	15,8	15,3	14,1	14,1	13,9	13,4
CPGE	9,4	9,7	9,7	9,7	9,7	9,1	9,1	8,9	8,8
Bacheliers professionnels dans les quatre principales filières	25,1	28,3	29,2	28,3	29,2	28,5	28,4	28,3	27,9
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	7,0	7,9	7,8	7,9	7,8	7,7	7,7	7,5	7,2
- Droit	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8
- Sc.économiques, AES	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,4	1,3	1,2
- Lettres, Sc. humaines	3,1	3,8	3,8	3,8	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9
- Sciences et STAPS	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
- Santé	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
IUT	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,3	0,2
STS	17,4	19,8	20,9	19,8	20,9	20,3	20,3	20,5	20,5
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble bacheliers dans les quatre principales filières	69,7	65,5	69,5	63,5	65,3	69,2	64,1	69,7	69,0
Universités et établissements assimilés (hors IUT)	35,7	34,2	38,2	32,2	34,0	39,3	34,2	39,7	39,5
- Droit	6,1	5,2	5,6	5,1	5,5	5,4	5,3	5,5	5,4
- Sc.économiques, AES	4,0	4,0	4,4	3,6	3,8	4,8	4,0	4,9	4,9
- Lettres, Sc. humaines	12,0	11,3	12,1	10,6	11,2	12,4	11,4	12,7	12,7
- Sciences et STAPS	7,5	7,9	10,3	7,1	7,7	11,0	7,8	11,1	11,0
- Santé	6,1	5,8	5,8	5,8	5,8	5,7	5,6	5,6	5,5
IUT	8,3	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,7	7,7
STS	18,3	17,1	16,9	17,0	16,9	15,8	15,8	15,7	15,3
CPGE	7,3	6,8	6,9	6,8	6,9	6,6	6,6	6,6	6,5

1. Les 4 principales filières entrant dans le champ des projections sont l'université, les IUT, les STS et les CPGE.

2. Ces colonnes de constat correspondent à des taux de poursuite apparents.

Lecture : à la rentrée 2015, 82,9% des bacheliers généraux de l'année se sont inscrits dans l'une des principales filières post-baccalauréat, dont 53,7% à l'université hors IUT, 12,7% en CPGE, 9,7% en IUT et 6,8% en STS. Ces pourcentages excluent les inscriptions multiples d'un étudiant.

Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES.

TABEAU 3 - Flux d'entrée en première année dans les principales filières post-baccalauréat (France métropolitaine + DOM)

	y compris doubles inscriptions CPGE						hors doubles inscriptions						tendanciel avec doublons stables		
	2014	2015	Evol.	2016	Evolution 2016/2015		2014	2015	Evol.	2016	Evolution 2016/2015		2025	Evolution 2025/2015	
	Constat	Constat	2015/2014 en %	Prévision	Effectif	%	Constat	Constat	2015/2014 en %	Prévision	Effectif	%	Projection	Effectif	%
Universités et établissements assimilés (hors IUT) (1)	257 887	283 079	9,8	294 400	11 321	4,0	245 647	257 152	4,7	262 300	5 148	2,0	328 000	44 921	15,9
- Droit	38 364	40 616	5,9	39 800	-816	-2,0	37 817	39 832	5,3	39 000	-832	-2,1	44 000	3 384	8,3
- Sc.économiques, AES	30 316	32 743	8,0	35 900	3 157	9,6	28 076	28 596	1,9	30 700	2 104	7,4	40 000	7 257	22,2
- Lettres, Sc. humaines	92 683	97 967	5,7	101 000	3 033	3,1	88 488	92 458	4,5	94 900	2 442	2,6	113 000	15 033	15,3
- Sciences et STAPS	57 292	71 986	25,6	78 000	6 014	8,4	52 034	56 500	8,6	58 000	1 500	2,7	87 000	15 014	20,9
- Santé	39 232	39 767	1,4	39 700	-67	-0,2	39 232	39 766	1,4	39 700	-66	-0,2	44 000	4 233	10,6
IUT (2)	51 514	51 359	-0,3	51 800	441	0,9	51 514	51 359	-0,3	51 800	441	0,9	59 000	7 641	14,9
- IUT secondaire	21 791	21 807	0,1	22 400	593	2,7	21 791	21 807	0,1	22 400	593	2,7	25 000	3 193	14,6
- IUT tertiaire	29 723	29 552	-0,6	29 400	-152	-0,5	29 723	29 552	-0,6	29 400	-152	-0,5	34 000	4 448	15,1
CPGE (3)	42 685	43 275	1,4	43 500	225	0,5	42 685	43 275	1,4	43 500	225	0,5	47 000	3 725	8,6
STS et autres formations (4)	127 449	127 943	0,4	127 700	-243	-0,2	127 449	127 943	0,4	127 700	-243	-0,2	137 000	9 057	7,1
- STS production	41 640	42 476	2,0	42 200	-276	-0,6	41 640	42 476	2,0	42 200	-276	-0,6	46 000	3 524	8,3
- STS service	85 809	85 467	-0,4	85 500	33	0,0	85 809	85 467	-0,4	85 500	33	0,0	91 000	5 533	6,5
Ensemble	479 535	505 656	5,4	517 400	11 744	2,3	467 295	479 729	2,7	485 300	5 571	1,2	571 000	65 344	12,9
<i>Doubles inscriptions</i>							<i>12 200</i>	<i>26 000</i>	<i>113,1</i>	<i>32 000</i>	<i>6 000</i>	<i>23,1</i>			

1. Les établissements assimilés sont les 2 INP, les 3 UT et les grands établissements suivants : Observatoire, Inalco, IEP Paris, Paris-Dauphine, institut de physique du Globe de Paris.

2. y compris formations post-DUT en 1 an.

3. Y compris les CPGE dépendant du ministère de l'agriculture et les CPES.

4. Les autres formations sont les DSCG et DCG, les DNTS, les DSAA et les formations complémentaires.

Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES.

Les bacheliers professionnels représentent une part croissante des effectifs en STS

Le taux de poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur sous statut scolaire des bacheliers professionnels³ était en hausse en 2015 : il était de 29,2% contre 28,3% un an auparavant (tableau 2). Cette hausse est visible depuis plusieurs années, même si l'évolution récente a été heurtée avec l'achèvement progressif de la réforme du bac professionnel et notamment par l'arrivée au niveau du bac des élèves des séries liées aux aides à la personne, qui poursuivent moins que les autres.

En 2016, le taux de poursuite global des bacheliers professionnels devrait, selon les premières indications disponibles, renouer avec la baisse (-0,7 point) pour s'établir à 28,5%. Cette baisse se concentrerait sur la filière STS (-0,6 point en 2016), et serait très modérée à l'université et en IUT. Elle traduit une progression plus faible du nombre d'inscriptions en filière STS au regard de la progression du nombre de bacheliers professionnels. Au final néanmoins, la part de nouveaux bacheliers professionnels en STS par rapport à l'ensemble des nouveaux bacheliers en STS devrait continuer de progresser en 2016 et s'élever à 36,4%.

Hausse attendue en 2016 des étudiants en licence à l'université, notamment en première année

Les nouvelles inscriptions en première année à l'université (hors IUT) et dans les établissements assimilés (encadré 2), devraient apparaître en augmentation significative en 2016 : +2,0% soit environ 5 000 étudiants supplémentaires « hCPGE » (tableau 3). Cette évolution résulterait essentiellement de la forte hausse des effectifs des bacheliers généraux à la session 2016. Cette hausse est cependant plus modérée que celle observée entre 2014 et 2015.

3. Le modèle de prévision utilisé n'inclut pas l'apprentissage, dispositif très utilisé par les bacheliers professionnels qui poursuivent des études supérieures comme apprentis. Ainsi, le taux de poursuite des bacheliers professionnels en STS est augmenté de 6,7 points si l'on inclut ceux qui préparent leur BTS en alternance.

L'augmentation des effectifs devrait s'observer sur l'ensemble des filières, sauf en droit. Elle serait particulièrement élevée en « sciences économiques et AES » (+7,4 % hCPGE) après une hausse déjà observée en 2015 (+1,9 % hCPGE).

En 2015, tous cursus confondus, le nombre d'inscriptions (hCPGE) dans les universités hors IUT a augmenté de 44 000, soit +3,1 % (tableau 1). Cette hausse résulte des évolutions suivantes : +24 600 étudiants en licence (+2,9 %), +20 100 en master (+3,4 %) et -700 en doctorat (-1,1 %).

En 2016, on devrait observer la poursuite de la progression du nombre d'inscriptions à l'université, tous cursus confondus, avec 37 800 inscriptions d'étudiants supplémentaires hCPGE (+2,6 %). En particulier, les effectifs en licence augmenteraient de 28 600 étudiants (+3,3 %), ceux en master de 10 000 étudiants (+1,7 %) et ceux en doctorat baisseraient de 700 étudiants (-1,2 %) (tableau 1).

En 2016, augmentation des effectifs en CPGE, mais stagnation en STS et probablement en IUT

Entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016, les effectifs augmentent de 0,7 % en CPGE (+600 étudiants, lycées agricoles inclus). Cette hausse trouve son origine dans la hausse des effectifs de bacheliers généraux, avec néanmoins une baisse du taux de poursuite de 0,8 point de ces bacheliers dans cette filière.

En STS, les effectifs n'augmentent que de 200 étudiants en 2016, moins qu'en 2015 (+660), après 7 années de hausses plus conséquentes (tableau 1). En IUT, une quasi-stagnation des effectifs devrait être observée en 2015-2016 (+0,1 %), qui serait notamment imputable à la faible hausse des taux de poursuite des bacheliers technologiques en IUT (+0,2 %).

Projections à l'horizon 2025

Le scénario décrit ici repose sur des hypothèses de prolongation des tendances en matière de taux de poursuite des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, y compris

au niveau des disciplines (encadré 2). Il s'appuie également sur les projections d'effectifs de terminales, très largement conditionnées par les évolutions démographiques, et notamment les naissances nombreuses survenues en 2000, 2001 et 2006. Par ailleurs, le scénario suppose que l'environnement législatif reste le même sur l'ensemble de la période de projection, à savoir qu'aucune nouvelle réforme n'affecte les lycées, les établissements d'enseignement supérieur ou les différents cursus d'études. Il suppose également que les capacités d'accueil des filières sélectives peuvent être augmentées dans certaines proportions pour accueillir les flux supplémentaires d'étudiants.

S'agissant de l'évolution des doubles inscriptions en CPGE et à l'université, les effectifs des inscrits dans l'enseignement supérieur, ceux de l'université comme ceux des quatre principales filières incluent dans les effectifs prévus pour 2016 à 2025 un accroissement de 10 000 doubles inscriptions sur la première année et une stabilité au delà. Les évolutions indiquées dans le volume global des prévisions doivent donc être minorées de 10 000 pour traduire une évolution en nombre d'étudiants.

En 2025, selon ces hypothèses, 2 912 000 inscriptions d'étudiants seraient recensées dans l'enseignement supérieur français, soit 360 900 inscriptions de plus qu'en 2015 (+14,1 %). La croissance du nombre d'étudiants s'établirait alors à +350 000 entre 2015 et 2025.

Un dynamisme démographique qui bénéficie à toutes les séries du baccalauréat

Entre 2015 et 2025, le nombre de bacheliers serait en forte augmentation pour tous les groupes de séries du baccalauréat. La croissance serait particulièrement forte pour les bacs généraux (+55 900, soit +17,6 %), d'ordre plus modeste pour les bacheliers technologiques et professionnels avec respectivement +26 400 et +9 000 admis. La hausse, essentiellement concentrée sur les années 2017, 2018 et 2024, résulterait de l'arrivée au baccalauréat des classes d'âge particulièrement nombreuses nées en 2000 et 2001 puis en 2006.

65 000 entrées supplémentaires dans les quatre principales filières du supérieur

En 2025, le nombre de nouveaux entrants⁴ à l'université hors IUT serait supérieur de 15,9 % à celui de la rentrée 2015 (tableau 3). Cette évolution reposerait sur le dynamisme démographique et sur le maintien à des niveaux proches de ceux observés en 2015-2016 des taux de poursuite des bacheliers généraux à l'université, hors doubles inscriptions.

Le nombre de nouveaux entrants en IUT progresserait de 14,9 % entre 2015 et 2025. La croissance serait soutenue par les nouveaux bacheliers admis en série technologique intégrant cette filière et bénéficiant de la politique d'affectation prioritaire : elle atteindrait +31 % sur 10 ans. La croissance des effectifs serait également forte pour les nouveaux bacheliers généraux (+15,3 %) sur 10 ans.

Les flux d'entrée en CPGE devraient connaître une tendance modérée à la hausse (+8,6 %) à la faveur de la démographie et d'une attractivité toujours forte de cette filière. Sur la période 2005-2015, elle avait déjà enregistré un dynamisme de ses flux d'entrée (+14,3 %), grâce à la progression du nombre de bacheliers généraux.

Les nouvelles inscriptions en première année de STS enregistreraient une hausse de +7,1 % entre 2015 et 2025 (tableau 3). Cette croissance modérée serait surtout imputable aux effectifs de bacheliers professionnels dont le nombre progresserait moins que celui des bacheliers généraux, et au fait que les bacheliers des séries générales se dirigent moins vers cette filière. La politique d'affectation prioritaire se traduirait néanmoins par un maintien du taux de poursuite des bacheliers professionnels en STS tout au long de la période à 20,5 %. Ainsi, le taux de croissance des nouveaux entrants en STS détenteurs d'un baccalauréat professionnel atteindrait 3,3 % sur 10 ans.

Sur l'ensemble des quatre principales filières de l'enseignement supérieur, les flux de nou-

4. Les nouveaux entrants sont constitués de l'ensemble des étudiants pour lesquels aucune entrée en enseignement supérieur n'était enregistrée auparavant : il s'agit des nouveaux bacheliers de l'année, des étudiants venant de l'étranger, de bacheliers plus anciens ayant différé leur entrée en études supérieures et des étudiants déjà inscrits en enseignement supérieur auparavant mais dans une filière non couverte par les systèmes d'information. Leur effectif n'inclut cependant pas les étudiants inscrits en DAEU (diplôme d'accès à l'enseignement universitaire) ou inscrits en capacités.

velles entrées en 2025 seraient supérieurs de 12,9 % à ceux de 2015, soit 65 000 nouveaux entrants supplémentaires par rapport à 2015.

238 000 inscriptions d'étudiants de plus à l'université

En dix ans, comme suite aux nombreuses entrées supplémentaires et à l'allongement de la durée des études, l'université (hors IUT) gagnerait 238 000 inscriptions d'étu-

dants (doubles inscriptions des étudiants de CPGE comprises), soit une hausse de 15,7 %. Elle serait plus forte pour le cursus licence (+ 18 %) que pour le cursus master (+ 13,9 %). Ce dynamisme bénéficierait beaucoup moins à la poursuite d'étude en doctorat : les effectifs de doctorants seraient en hausse de 1,7 % entre 2015 et 2025 (tableau 4).

Tous cursus confondus, sur dix ans, les effectifs croitraient dans l'ensemble des disciplines : ils seraient particulièrement dynamiques en

sciences et STAPS (+98 700 étudiants) et en lettres et sciences humaines (+81 000). La progression serait plus modérée en droit, en économie et en santé.

Entre 2015 et 2025, la croissance serait moindre qu'à l'université dans les trois autres filières principales : IUT (+10,7 %), CPGE (+9,6 %) et STS (+6,8 %).

Au total, 361 000 inscriptions d'étudiants de plus dans l'ensemble de l'enseignement supérieur

Au final, en 2025, la projection ainsi réalisée conduit à 2 912 000 inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur français, soit 361 000 inscriptions de plus qu'en 2015 (+14,1 %) (tableau 1). La croissance du nombre d'étudiants entre 2015 et 2025 s'établirait quant à elle à +350 000. Pour l'ensemble des quatre principales filières, la hausse des inscriptions serait de 13,9 %, soit 277 000 inscriptions d'étudiants supplémentaires. En dehors des quatre principales filières et dans la poursuite des tendances antérieures, l'augmentation la plus importante (+20,1 %) concernerait les effectifs des formations d'ingénieurs non universitaires. Les effectifs des « autres formations » (écoles de commerce, facultés privées, ENS, écoles paramédicales et sociales, écoles d'art, d'architecture, journalisme...) seraient eux aussi particulièrement dynamiques, avec une croissance de 13,6 %.

Aline Pauron,
MENESR DGESIP/
DGRI-SCESR-SIES

TABLEAU 4 - Effectifs des universités et établissements assimilés hors IUT (France métropolitaine + DOM)

	Constat 2015	Projections (scénario tendanciel)			Variation en % 2025/2015
		2016	2020	2025	
Cursus L	859 078	898 000	1 000 000	1 014 000	18,0
Droit	121 953	121 000	129 000	130 000	6,6
Sciences économiques, AES	124 575	130 000	149 000	152 000	22,0
Lettres, sciences humaines	316 438	327 000	359 000	365 000	15,3
Sciences et STAPS	221 615	245 000	283 000	286 000	29,1
Santé	74 498	75 000	80 000	81 000	8,7
Cursus M (1)	596 910	606 000	652 000	680 000	13,9
Droit	86 498	86 000	88 000	93 000	7,5
Sciences économiques, AES	78 941	80 000	85 000	95 000	20,3
Lettres, sciences humaines	158 073	163 000	180 000	191 000	20,8
Sciences et STAPS	125 602	129 000	151 000	158 000	25,8
Santé	147 796	148 000	148 000	143 000	-3,2
Cursus D	61 924	61 000	60 000	63 000	1,7
Droit	7 477	8 000	7 000	6 000	-19,8
Sciences économiques, AES	3 576	4 000	4 000	4 000	11,9
Lettres, sciences humaines	20 478	19 000	18 000	21 000	2,5
Sciences et STAPS	29 092	29 000	30 000	31 000	6,6
Santé	1 301	1 000	1 000	1 000	-23,1
Total	1 517 912	1 566 000	1 711 000	1 756 000	15,7
Droit	215 928	215 000	224 000	229 000	6,1
Sciences économiques, AES	207 091	215 000	238 000	250 000	20,7
Lettres, sciences humaines	494 990	508 000	557 000	576 000	16,4
Sciences et STAPS	376 308	404 000	463 000	475 000	26,2
Santé	223 595	224 000	229 000	226 000	1,1

(1) Y compris formations au diplôme d'ingénieur, de magistère, de master ingénieur, d'institut d'études politiques.

Source : MENESR - DGESIP/DGRI - SIES.

Pour en savoir plus

- Fauvet, L., « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024 », *Note d'information SIES*, n° 16.01, février 2016.
 - Thomas, F., « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », *Note d'information DEPP* n° 17.05, mars 2017.
 - Miconnet, N., « Prévisions d'effectifs d'élèves du second degré pour les années 2017 et 2018 », *Note d'information DEPP* n° 17.04, mars 2017.
- Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS) 2016 – MENESR septembre 2016.

Encadré 1 : Bilan de la mise en œuvre de l'affectation prioritaire

A la rentrée 2013, un nouveau dispositif a été mis en vigueur dont les modalités sont précisées dans la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) adoptée le 22 juillet 2013. L'article 18 de cette loi indique que le recteur d'académie « peut prévoir, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs et aux instituts universitaires de technologie, respectivement un pourcentage minimal de bacheliers professionnels et un pourcentage minimal de bacheliers technologiques, ainsi que des critères appropriés de vérification de leurs aptitudes ».

Par ce biais, des bacheliers professionnels ont pu entrer en STS en plus grand nombre depuis la rentrée 2013. En effet, la hausse sensible du taux de poursuite (de 17,8 % en 2011 à 20,9 % en 2015) est pour l'essentiel la traduction de ce nouveau dispositif.

De même, le taux de poursuite des bacheliers des séries technologiques en IUT est passé de 9,7 % en 2012 à 11,5 % en 2015 après plusieurs années de stagnation.

Enfin, les bacheliers non ciblés par le dispositif (bacheliers technologiques et généraux en STS, bacheliers généraux en IUT) mais qui avaient fait un premier choix vers les STS ou les IUT ont pu se reporter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur. En effet, les capacités d'accueil existantes en STS et IUT n'ont probablement pas été suffisantes pour accueillir tous les candidats souhaitant poursuivre dans ces filières.

Encadré 2 : Méthodologie des projections

Les effectifs de l'enseignement supérieur dépendent, en grande partie, du flux d'entrée dans le supérieur. Au départ, on dispose de prévisions d'effectifs de terminales réalisées par la Depp et principalement déterminées par les projections démographiques de l'Insee.

Les effectifs de bacheliers sont ensuite estimés à partir de ces effectifs de terminales auxquels on applique une projection des taux de réussite au baccalauréat. On applique ensuite aux bacheliers des taux de poursuite par série du baccalauréat et filière de l'enseignement supérieur pour estimer le nombre de nouveaux bacheliers qui devraient entrer chaque année dans les différentes filières. On fait ensuite « vieillir » ces entrants dans l'enseignement supérieur sur la base de taux de passage ou de redoublement. Les hypothèses sur les taux de poursuite sont centrales dans les scénarii de projections.

On pose comme hypothèse que les capacités d'accueil des établissements ne sont pas contraintes globalement et permettent d'intégrer sur l'ensemble des

filières les flux supplémentaires d'étudiants. Le caractère ou non sélectif d'une voie peut toutefois se traduire par un ajustement différencié à l'afflux d'étudiants une année donnée.

La projection pour la période 2016-2025, réalisée une première fois en juillet 2016, a pu être enrichie en fin d'année des premières informations disponibles sur la rentrée 2016. Les informations suivantes ont été utilisées : les données définitives de la rentrée en lycée concernant les STS et CPGE (y compris le champ agriculture), les estimations d'inscriptions universitaires pour la première année de cycle Licence. Ces dernières informations devront cependant être confirmées lorsque le champ complet sera disponible.

Pour les autres formations (autres écoles d'ingénieurs non universitaires, écoles de commerce, d'art, d'architecture, de notariat, les facultés privées, écoles paramédicales et sociales...), les projections sont réalisées à partir de l'observation des tendances passées des effectifs de ces formations, que l'on prolonge.

Encadré 3 : Champ des universités et des établissements assimilés

L'université comprend les 74 universités publiques (France métropolitaine et DOM), les CUFR (Centre universitaire de formation et de recherche) d'Albi et de Mayotte, recensés dans le système d'information SISE-universités. Les IUT font partie des universités mais leur situation diffère en matière d'évolution, de choix d'orientation et de recrutement. Aussi distingue-t-on les deux filières.

Les établissements assimilés comprennent les autres établissements recensés dans le système d'information SISE-universités : les universi-

tés technologiques, les instituts nationaux polytechniques (INP), l'École du paysage de Blois et cinq grands établissements : l'Institut d'études politiques de Paris, l'Observatoire de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), l'Institut de physique du globe de Paris, Paris Dauphine (anciennement Paris IX) et, depuis la rentrée 2011, l'université de Lorraine fusionnant les deux universités de Nancy, l'université de Metz et l'INP de Lorraine. Ces grands établissements représentaient en 2015 2,8 % des effectifs de l'ensemble des universités (hors IUT) et établissements assimilés, soit près de 45 000 étudiants.

Encadré 4 : Les doubles inscriptions en CPGE et à l'université

La loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) adoptée le 22 juillet 2013 prévoit un conventionnement obligatoire entre les CPGE et les universités à partir du 1^{er} janvier 2015, se traduisant a priori par des doubles inscriptions des étudiants concernés. Cette année, les projections réalisées pour les inscriptions à l'université prennent en compte la montée en charge des doubles inscriptions en 2014 et en 2015. Une hypothèse supplémentaire de

montée en charge de ces doubles inscriptions a été introduite pour 2016 (+25 %) tandis qu'une hypothèse, de stabilité des doublons, a été retenue pour la suite de la période de projection. Cela affecte l'évolution des effectifs en cursus Licence à l'université, notamment en sciences. La mention « hCPGE » signifie que les évolutions sont calculées en neutralisant l'effet de la hausse des inscriptions des étudiants de CPGE à l'université.